

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 21095

Numéro SIREN : 491 622 361

Nom ou dénomination : 76310

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2020 sous le numéro de dépôt 1805

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

VALOXY LILLE

81 rue du Pré Catelan Bât 5

59110 La Madeleine

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : 76310

Numéro RCS : 491 622 361

Numéro Gestion : 2006B21095

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse: B23 Bâtiment Kienz

39B avenue de Flandre

59700 Marcq en Baroeul

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 30/09/2019

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 24/02/2020

Sous le numéro : 1805

Délivré à Lille-Métropole le 26 février 2020

Le Greffier,

2070 J 1805 SL

76310

23 BATIMENT KIENZ 39B AV DE FLANDRE

59700 MARCQ-EN-BAROEUL

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	63 118,00	60 915,10	2 202,90	0,34		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	70 953,06	55 523,83	15 429,23	2,39	26 786,26	6,33
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	9 000,00		9 000,00	1,39	9 000,00	2,11
TOTAL (I)	143 071,06	116 438,93	26 632,13	4,12	35 786,26	8,45
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					894,00	0,21
Clients et comptes rattachés	240 238,36		240 238,36	37,15	162 490,57	38,38
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	7 316,20		7 316,20	1,13	3 706,80	0,88
. Etat, impôts sur les bénéfices	14 411,00		14 411,00	2,23		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 752,81		8 752,81	1,35	11 642,28	2,75
. Autres	3 125,00		3 125,00	0,48	7 655,00	1,81
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	321 503,69		321 503,69	49,11	195 360,63	46,14
Charges constatées d'avance	24 730,50		24 730,50	3,82	5 818,00	1,62
TOTAL (II)	620 077,56		620 077,56	95,88	387 567,28	91,55
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	763 148,62	116 438,93	646 709,69	100,00	423 353,54	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 76 310.00)	76 310,00	76 310,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	7 631,00	7 631,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	89 570,91	87 617,58
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	158 096,92	15 953,33
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	331 608,83	187 511,91
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires	433,99	442,25
Emprunts et dettes financières diverses		
Divers		
Associés	26,32	
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 366,50	48 676,19
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	6 752,00	8 303,29
. Organismes sociaux	15 631,67	11 068,07
. Etat, impôts sur les bénéfices		75,00
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	32 034,71	20 175,53
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	4 074,23	3 621,30
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	217 781,44	143 480,00
TOTAL(IV)	315 100,86	235 841,63
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	646 709,69	423 353,54

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%			
Ventes de marchandises											
Production vendue biens											
Production vendue services	776 840,48	9 650,00	786 490,48	100,00	602 932,64	100,00	183 558	30,44			
Chiffres d'Affaires Nets	776 840,48	9 650,00	786 490,48	100,00	602 932,64	100,00	183 558	30,44			
Production stockée											
Production immobilisée											
Subventions d'exploitation											
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			8 338,12	1,06	28 793,30	4,78	-20 455	-71,03			
Autres produits			19,24	0,00	6,89	0,00	13	216,67			
Total des produits d'exploitation (I)			794 847,84	101,06	631 732,83	104,78	163 115	25,82			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)											
Variation de stock (marchandises)											
Achats de matières premières et autres approvisionnements											
Variation de stock (matières premières et autres approv.)											
Autres achats et charges externes			420 831,68	53,51	369 836,28	61,34	50 995	13,79			
Impôts, taxes et versements assimilés			3 471,10	0,44	5 369,77	0,89	-1 898	-35,34			
Salaires et traitements			154 945,23	19,70	162 446,69	26,94	-7 501	-4,61			
Charges sociales			50 565,28	6,43	36 656,91	6,08	13 909	37,94			
Dotations aux amortissements sur immobilisations			14 519,13	1,85	12 961,05	2,15	1 558	12,22			
Dotations aux provisions sur immobilisations											
Dotations aux provisions sur actif circulant											
Dotations aux provisions pour risques et charges											
Autres charges			923,17	0,12	24 397,66	4,05	-23 474	-96,21			
Total des charges d'exploitation (II)			645 255,59	82,04	611 668,36	101,45	33 587	5,49			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			149 592,25	19,02	20 064,47	3,33	129 528	645,57			
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)											
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)											
Produits financiers de participations											
Produits des autres valeurs mobilières et créances											
Autres intérêts et produits assimilés			517,24	0,07	17,06	0,00	500	N.S.			
Reprises sur provisions et transferts de charges											
Différences positives de change											
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (V)			517,24	0,07	17,06	0,00	500	N.S.			
Dotations financières aux amortissements et provisions											
Intérêts et charges assimilées											
Différences négatives de change											
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements											
Total des charges financières (VI)											
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			517,24	0,07	17,06	0,00	500	N.S.			
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			150 109,49	19,09	20 081,53	3,33	130 028	647,52			

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	204,34	0,03	8,80	0,00	196	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	204,34	0,03	8,80	0,00	196	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 086,91	0,27	842,00	0,14	1 244	147,74
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 237,00	0,28			2 237	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	4 323,91	0,55	842,00	0,14	3 481	413,42
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-4 119,57	-0,51	-833,20	-0,13	-3 286	-394,47
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-12 107,00	-1,53	3 295,00	0,55	-15 402	-467,43
Total des Produits (I+III+V+VII)	795 569,42	101,15	631 758,69	104,78	163 811	25,93
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	637 472,50	81,05	615 805,36	102,14	21 667	3,52
RÉSULTAT NET	158 096,92	20,10	15 953,33	2,65	142 143	891,01
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

RAPPORT FINAL

- ☐ AUCUNE ANOMALIE DETECTEE
- ☐ BENEFICE NET COMPTABLE DE L'EXERCICE = 158 096,92
- ☐ BENEFICE NET COMPTABLE DE L'EXERCICE PRECEDENT= 15 953,33
- ☐ COMPTES SUBSTITUES :
- Il n'y a aucun compte substitué activé.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 646 709,69 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 158 096,92 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : 638 €

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts en matière d'investissement et de prospection de nouveaux marchés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 143 071

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	62 226	2 268	1 376	63 118
Immobilisations corporelles	68 523	3 097	667	70 953
Immobilisations financières	9 000			9 000
TOTAL	139 749	5 365	2 043	143 071

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 116 439

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	62 226	65	1 376	60 915
Immobilisations corporelles	41 736	14 454	667	55 524
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	103 962	14 519	2 043	116 439

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Site web	3 118	60 915	-57 797	3 ans
Concessions brevets logiciels	60 000	0	60 000	de 3 à 5 ans
Materiel de transport	48 859	42 005	6 854	de 3 à 5 ans
Mat. bureau informatique	12 407	8 187	4 220	de 3 à 5 ans
Mobilier	9 687	5 332	4 356	de 3 à 10 ans
TOTAL	134 071	116 439	17 632	

3.2 - Etat des créances = 307 574

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	9 000		9 000
Actif circulant & charges d'avance	298 574	298 574	
TOTAL	307 574	298 574	9 000

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 103 911**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	100 630
Autres créances	3 125
Disponibilités	156
TOTAL	103 911

3.4 - Charges constatées d'avance = 24 731

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 08/01/2020

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 76 310

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	15262	5,00	76 310
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	15262	5,00	76 310

4.2 - Etat des dettes = 315 101

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	434	434		
Dettes financières diverses	26	26		
Fournisseurs	38 367	38 367		
Dettes fiscales & sociales	58 493	58 493		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	217 781	217 781		
TOTAL	315 101	315 101		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 27 136

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	434
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	13 109
Dettes fiscales & sociales	13 593
Autres dettes	
TOTAL	27 136

4.4 - Produits constatés d'avance = 217 781

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 786 490**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	786 490	100,00 %
TOTAL	786 490	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 103 911

Produits à recevoir		Montant
Clients et comptes rattachés :		100 630
	Clients facture a etablr(418100)	100 630
Autres créances :		3 125
	Etat a recevoir(448700)	3 125
Disponibilités :		156
	Int courus a recevoir(518700)	156
	TOTAL	103 911

8.2 - Charges constatées d'avance = 24 731

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées avance(486000)	24 731
TOTAL	24 731

8.3 - Charges à payer = 27 136

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	434
Serv. banc. a payer(519800)	434
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	13 109
Frs factures n/ parvenues(408100)	13 109
Dettes fiscales et sociales :	13 593
Dettes prov/conges a payer(428200)	6 752
Ch soc / conges a payer(438200)	2 990
Etat - taxes a payer(448600)	3 851
TOTAL	27 136

8.4 - Produits constatés d'avance = 217 781

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constat.d'avance(487000)	217 781
TOTAL	217 781

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Des comptes annuels présenté en EUROS

Edité le 08/01/2020

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet VALOXY LILLE, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 76310,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 30/09/2019 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	646 710
Chiffre d'affaires hors taxes	786 490
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	158 097

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour VALOXY LILLE

Fait à LA MADELEINE le 07/01/2020

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

76310

Société à responsabilité limitée au capital de 76 310 euros
Siège social : B23 Bâtiment Kienz 39B avenue de Flandre
59700 MARCQ EN BAROEUL
491 622 361 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 5 FEVRIER 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élevant à 158 096,92 euros de la manière suivante :

- À titre de dividendes.....60 000 euros
- Au compte « autres réserves ».....98 096,92 euros

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) : la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus : dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.



Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158. 3-2° du Code général des impôts s'élève à la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<i>Exercice</i>	<i>Dividendes</i>
30 Septembre 2018	14 000 euros
30 Septembre 2017	46 480.81 euros
30 Septembre 2016	40 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 5 février 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Gérance

